



OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Saint-Faustin-Lac-Carré est une municipalité en plein développement située dans les Laurentides entre les deux villes que sont Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant. Son vaste territoire comprend deux pôles urbains, une large zone de villégiature et de nombreux lacs. Sa population permanente est de 3 684 habitants et elle compte plus de 2 000 résidents non permanents. La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est reconnue pour son implication dans la protection de son environnement.

TYPE DE POSTE

Permanent, temps plein

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la direction générale, le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement est à la fois un planificateur, un gestionnaire et une personne de terrain. Il prépare la planification annuelle des activités et budgets de son service et en assure le suivi. Il dirige et supervise l'ensemble du personnel de son service.

Le candidat possède une vision d'ensemble du développement et fait preuve d'une grande capacité d'analyse et de synthèse. Sa gestion vise l'atteinte des résultats et l'excellence du service à la clientèle.

Plus particulièrement, le directeur du service planifie, organise, dirige et réalise les activités reliées à la planification urbanistique et en matière d'environnement. Il assure la révision des plans et règlements en urbanisme et en environnement, gère et supervise les projets soumis à son service et participe aux comités consultatifs d'urbanisme et d'environnement. Il agit également à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement au besoin.

TÂCHES

- Préparer la planification annuelle des activités du service et la définition des projets en urbanisme et environnement.
- Diriger et contrôler les activités du personnel sous sa supervision
- Préparer le budget annuel de son service et en assurer le suivi.
- Superviser et participer à la révision des plans et règlements d'urbanisme, aux demandes de modifications au schéma d'aménagement et autres interventions auprès d'organismes gouvernementaux.
- Analyser les impacts de modifications aux règlements et politiques et produire des avis et recommandations.
- Proposer les politiques de planification du développement résidentiel, commercial, industriel et récréatif.
- Élaborer les stratégies de mise en œuvre et en assurer le suivi.
- Soutenir et conseiller les entrepreneurs dans le développement de leurs projets en collaboration avec les autres services de la municipalité, notamment les travaux publics.
- Assister et orienter les investisseurs dans les démarches menant à la réalisation de leurs projets (terrains, ressources, financement) en collaboration avec les organismes concernés.
- Participer à toutes les rencontres où sa présence est requise, notamment les comités locaux et régionaux.
- Agir comme secrétaire et personne-ressource auprès du CCU et du CCE.

- Gérer les activités relatives à la cartographie et la toponymie.
- Agir à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats et appliquer les règlements sur l'évacuation des eaux usées et sur le captage des eaux souterraines.
- Assurer la gestion des cours d'eau.
- Superviser l'élaboration et la réalisation des activités de protection de l'environnement.
- Assumer la charge de projets municipaux spécifiques à ses compétences.
- Accomplir toute autre tâche reliée à ce poste et/ou souhaitée par la direction générale.

EXIGENCES

- Baccalauréat en urbanisme ou en aménagement du territoire ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente.
- Maîtriser la réglementation en matière d'urbanisme et le processus d'émission des permis.
- Connaissance et expérience en gestion du personnel.
- Connaissance du code national du bâtiment et du Q-2, r. 22
- Expérience : cinq ans en urbanisme dont un minimum de trois en milieu municipal.
- Une expérience en environnement serait un atout.

QUALITÉS ESSENTIELLES : Leadership, sens de la communication, capacité de négociation, méthodique et organisé. Vision structurée du développement municipal, tact et diplomatie. Sens de l'équipe, de la rigueur et de l'organisation.

SALAIRE ET AUTRES AVANTAGES

Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la Politique concernant les conditions, avantages et rémunération du personnel cadre permanent.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 27 septembre 2021, avant 16h30 à l'adresse suivante :

**Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
100, Place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
Courriel : adjointe@sflc.ca**

Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.